



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault

21 Rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault

21 Rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 5 juin 2024

KPMG SA

 2024.06.05
14:14:52
+02'00'

Florence GABRIEL

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	350 490	270 354	80 136	95 078
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 624 045	79 743	2 544 302	2 549 250
Constructions	40 339 977	19 447 122	20 892 856	21 909 850
Installations techniques, matériel et outillage	2 406 394	2 074 403	331 991	297 846
Autres immobilisations corporelles	5 465 775	3 495 238	1 970 537	2 130 529
Immobilisations corporelles en cours	66 742	9 055	57 687	6 890
Avances et acomptes	26 068		26 068	
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	352 935		352 935	358 166
<u>TOTAL I</u>	<u>51 632 426</u>	<u>25 375 914</u>	<u>26 256 512</u>	<u>27 347 609</u>
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	23 055		23 055	19 935
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	682 144	1 656	680 488	757 926
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	368 202		368 202	499 852
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	275 220	39	275 182	221 092
Disponibilités	8 551 060		8 551 060	8 706 618
Charges constatées d'avance	194 444		194 444	204 243
<u>TOTAL II</u>	<u>10 094 125</u>	<u>1 695</u>	<u>10 092 430</u>	<u>10 409 667</u>
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	61 726 551	25 377 609	36 348 942	37 757 276

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds propres sans droit de reprise	3 976 513	3 976 513
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	4 134 075	4 227 033
Autres réserves	5 546 507	5 579 719
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	-1 195 692	198 486
Report à nouveau propre	-1 160 791	-678 838
Résultat de l'exercice	-326 384	-2 002 302
SITUATION NETTE	10 974 227	11 300 611
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	1 972 634	2 111 114
Provisions règlementées	825 748	755 264
<u>TOTAL I</u>	<u>13 772 609</u>	<u>14 166 989</u>
<u>FONDS REPORTES ET DEDIES</u>		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	3 713 822	3 739 221
<u>TOTAL II</u>	<u>3 713 822</u>	<u>3 739 221</u>
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour risques		107 250
Provisions pour charges	1 496 392	1 474 250
<u>TOTAL III</u>	<u>1 496 392</u>	<u>1 581 500</u>
<u>DETTES</u>		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 768 803	12 524 247
Emprunts et dettes financières diverses	36 000	45 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	719 050	907 180
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 228 031	4 164 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	92 300	133 801
Autres dettes	368 460	358 362
Produits constatés d'avance	153 475	136 960
<u>TOTAL IV</u>	<u>17 366 119</u>	<u>18 269 565</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Ecart de conversion - Passif		
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>36 348 942</u>	<u>37 757 276</u>

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	220	340	-120
Ventes de Biens et services	4 066 079	3 889 535	176 544
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	28 937 113	27 182 969	1 754 143
Ressources liées à la générosité du public	26 648	118 644	-91 996
Contributions financières	104 751	134 626	-29 874
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	54 110	118 273	-64 163
Transfert de charges	725 349	672 175	53 174
Utilisation des fonds dédiés	228 590	234 621	-6 030
Autres produits	33 167	37 137	-3 970
Produits d'exploitation	<u>34 176 027</u>	<u>32 388 319</u>	<u>1 787 708</u>
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières	276 773	206 372	70 401
Variation de stock de matières premières	-3 120	-3 722	602
Autres achats et charges externes	7 006 560	6 804 721	201 839
Aides financières			
Impôts et taxes	2 252 442	2 122 406	130 036
Salaires et Traitements	16 572 212	16 150 218	421 994
Charges sociales	6 654 477	6 444 560	209 917
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 892 711	2 033 747	-141 037
Dotations aux provisions	77 348	47 007	30 342
Report en fonds dédiés	203 191	254 982	-51 791
Autres charges	123 844	106 628	17 216
Charges d'exploitation	<u>35 056 436</u>	<u>34 166 917</u>	<u>889 519</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>-880 409</u>	<u>-1 778 598</u>	<u>898 189</u>
Produits financiers	122 420	19 808	102 612
Charges financières	262 036	230 133	31 903
Résultat financier	<u>-139 615</u>	<u>-210 324</u>	<u>70 709</u>
RESULTAT COURANT	<u>-1 020 025</u>	<u>-1 988 923</u>	<u>968 898</u>
Produits exceptionnels	843 246	1 391 394	-548 148
Charges exceptionnelles	121 701	1 400 295	-1 278 594
Résultat exceptionnel	<u>721 545</u>	<u>-8 901</u>	<u>730 446</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	27 904	4 478	23 426
EXCEDENT OU DEFICIT	<u>-326 384</u>	<u>-2 002 302</u>	<u>1 675 918</u>
Contributions volontaires en nature	71 727	26 480	45 247
Charges des contributions volontaires en nature	-71 727	-26 480	-45 247

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Analyse des résultats
- Résultats administratifs
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Valeurs mobilières de placement
- Suivi des fonds dédiés
- Suivi des subventions d'investissement

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- **Etat des créances et dettes**
- **Produits à recevoir**
- **Charges à payer**
- **Charges et produits constatés d'avance**
- **Charges et produits exceptionnels**
- **Engagements financiers**
- **Dettes garanties par des sûretés réelles**
- **Contributions volontaires en nature**
- **Concours publics et subventions**
- **Honoraires de commissariat aux comptes**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'Association a pour but :

- D'accompagner, de suivre et de prendre en charge toutes personnes en situation de vulnérabilité dans le cadre de la création, l'administration et la gestion d'établissements et de services dédiés à cette activité,
- D'intervenir ainsi dans les domaines de la santé, du médico-social, du social, de la jeunesse et des loisirs, en faveur de toute personne pour apporter accompagnement, assistance, aide et protection aux personnes et en facilitant l'accès à des mesures adaptées à leur situation
- De proposer des activités, des temps et des séjours d'animation, de vacances et de loisirs
- De promouvoir la solidarité sous toutes ses formes en développant des activités de prévention, de formation, d'accompagnement, de soutien, d'animation
- De réaliser toutes activités complémentaires aux activités de l'éducation nationale et en lien avec ses actions et son public
- De réaliser toutes activités annexes juridiques et économiques et de se doter de toutes structures et activités permettant de réaliser ses buts
- De promouvoir la laïcité et la solidarité

Les moyens d'actions de l'association sont :

- la création et la gestion d'établissements et de services à caractère sanitaire, médico-social, social, éducatif, culturel, sportif sans que cette liste soit exhaustive dans le respect du principe de subsidiarité entre les associations PEP agréées par la FGPEP ;
 - la création et le développement de dispositifs propres ou accompagnant les politiques publiques nationales ou locales comme : la prévention et la promotion de la santé, la lutte contre l'illettrisme, les mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, de l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre l'exclusion et les discriminations ;
 - l'utilisation de tout moyen de communication : documents, publications, site internet, réseaux sociaux ;
 - l'organisation de sessions d'études et de sessions de formation en lien notamment avec l'organisme de formation de la Fédération ;
 - l'organisation de campagnes de solidarité et de dons dans le respect des obligations réglementaires de la FGPEP reconnue d'utilité publique
- Au 31/12/2023, l'A.D.P.E.P. DE L'HERAULT emploie 493 salariés représentant 372,79 équivalents temps plein (ETP).

2/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels, licences et autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
- Constructions	3 à 87 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 47 ans
- Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	1 à 20 ans
- Matériel de transport	2 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans
- Mobilier	1 à 20 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 50 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

5/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.
- de l'arrêté du 14 Décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Gestion contrôlée : Présentation

6/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

7/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits accumulés avec projection salariale majorée des charges sociales. Il a été retenu un taux d'actualisation de 3,17 %, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 64 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés dans les comptes de l'entité.

Au 31/12/2023, déductions des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

- des fonds accordés de 89 010 Euros comptabilisés dans le dossier de la M.E.C.S. LES MARINIERS.
- des excédents affectés au financement des mesures d'exploitation "départs en retraite" à hauteur de 134 758,98 Euros comptabilisés dans les dossiers E.S.A.T. ATELIERS KENNEDY et de la P.I.C.

Conformément à l'avis de la Commission des études comptables de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes EC-RT 2020-36 relatif au traitement comptable des crédits accordés par l'autorité de tarification pour le financement des indemnités de fin de carrière, les fonds accordés à l'association à ce titre ont été comptabilisés en report à nouveau compte 11592800 pour 89 010 Euros.

8/ Coûts de développement - création de spectacles

La méthode préférentielle voudrait que les coûts de développement soient comptabilisés à l'actif. Les critères à respecter pour utiliser cette méthode paraissent non adaptés à l'établissement E.S.A.T. BULLE BLEUE (activité Travailleurs Handicapés) et notamment celui de démontrer la capacité à générer des avantages économiques futurs probables de l'immobilisation incorporelle et l'existence d'un marché.

L'option choisie est de détecter les charges directes pour la création des spectacles et de faire le rapprochement avec les ressources attendues (subventions, ventes de spectacles). Lorsqu'il existe un décalage significatif sur 2 exercices entre les charges et les produits, comptabilisation d'une charge constatée d'avance pour ces charges directes. Cette option est exercée globalement par l'association pour les dépenses de développement.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

9/ Rémunérations des trois plus hauts dirigeants :

Conformément à l'information prévue par la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association s'est élevé à 0 Euro sur l'exercice 2023.

10/ Autres évènements significatifs

A/ P.E.V.L.C. : **Fermeture définitive du Centre LES ANGLES au 31 Juillet 2023.** Compromis de vente en cours.

- Arrêt de la dotation aux amortissements au 31/07/2023.
- Sortie des effectifs des deux salariés en CDI rattachés à ce centre (départ à la retraite + licenciement économique).

B/ P.E.V.L.C. : Provision pour risque de reversement : Conventions relatives à la mise en place des "Colos Apprenantes".

Rappel : Signature en 2020 de trois conventions avec l'Etat représentant un financement total de 100 000 Euros. La mise en place des "colonies apprenantes" n'a pu avoir lieu du fait de la fermeture des centres. Considérant qu'il n'y a plus de risque de reversement, reprise sur l'exercice 2023 de la provision constatée au 31 Décembre 2020, qui était destinée à faire face aux engagements éventuels envers les financeurs publics.

Inscription de cette reprise au résultat exceptionnel.

C/ Arrêté du Conseil Départemental de l'Hérault en date du 9 Mai 2023 portant sur la **création de 14 places en "fratries" par extension de la M.E.C.S. LES TERRES ROUGES.**

- Considérant les dépenses engagées par la M.E.C.S. en préparation de l'ouverture de 14 places fratries, notification le 19 Juillet 2023 d'une dotation exceptionnelle pour un montant de 50 000 Euros au titre de 2023 afin de mettre en place le déploiement du projet d'accueil de fratries.
- Prévision d'un achat immobilier en cours (Castelnau-de-Guers) : acompte versé (10% du prix de vente) représentant 46 500 Euros inscrit en immobilisation en cours. Les frais d'études et de géomètre sont également inscrits en immobilisation en cours.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
<u>SIEGE</u>			42 354,16	
<u>GESTION ASSOCIATIVE</u>	269 173,40			
<u>P.E.V.L.C.</u>				
LES ANGLES		53 456,52		
MALIBERT		99 167,06		
PALAVAS	112 326,37			
A.L.S.H.		22 214,30		
<u>S.A.P.A.D.</u>	225,08			
<u>M.E.C.S. LES MARINIERS</u>				
M.E.C.S.			93 907,39	
S.E.J.				6 305,35
H.A.R.P.E.			16 798,13	
I.E.D.				8 291,18
<u>M.E.C.S. LES TERRES ROUGES</u>				158 117,34
<u>C.M.P.P. PAYS CŒUR D'HERAULT</u>				12 644,52
<u>L'ENSOLEILLADE</u>				
M.A.S.				218 154,77
I.M.E.				83 974,27
S.E.S.S.A.D.			56 744,02	
<u>UNITE DE REPIT</u>	43 559,67			
<u>DISPOSITIFS E.S.A.T.</u>				
E.S.A.T. AT. KENNEDY B.P.A.S.				91 333,66
E.S.A.T. AT. KENNEDY B.A.P.C.		28 791,40		
E.S.A.T. BULLE BLEUE B.P.A.S.				23 180,06
E.S.A.T. BULLE BLEUE B.A.P.C.		152 012,77		
S.A.E.S.A.T. KENNEDY				11 355,24
S.A.E.S.A.T. BULLE BLEUE			2 743,08	
<u>PLATEFORME INCLUSIVE CESDA</u>				
P.I.C. I.E.S.				109 158,15
P.I.C. S.E.S.S.A.D.			105 080,26	
<u>ECRITURES COMPLEMENTAIRES</u>				
<u>COMPTES CONSOLIDES</u>				
VARIATION PROVISION RETRAITE		75 692,50		
ANNUL. FONDS DEDIES / I.F.C.		4 860,00		
ANNUL. P.C.A.V. / CRETONS	89 413,63			
TOTAUX	514 698,15	436 194,55	317 627,04	722 514,54

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR & RESERVE 10685720	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
<u>SIEGE</u>	42 354,16		-3 753,20	38 600,96
<u>M.E.C.S. LES MARINIERS</u>				
M.E.C.S.	93 907,39	7 665,00	35 927,18	137 499,57
S.E.J.	-6 305,35	-14 266,54	8 154,01	-12 417,88
H.A.R.P.E.	16 798,13	-15 056,85	342,35	2 083,63
I.E.D.	-8 291,18		5 989,03	-2 302,15
<u>M.E.C.S. LES TERRES ROUGES</u>				
	-158 117,34	80 888,43	41 763,44	-35 465,47
<u>C.M.P.P. PAYS CŒUR D'HERAULT</u>				
	-12 644,52		2 209,96	-10 434,56
<u>L'ENSOLEILLADE</u>				
M.A.S.	-218 154,77	9 980,00	21 801,11	-186 373,66
I.M.E.	-83 974,27	19 672,51	6 707,74	-57 594,02
S.E.S.S.A.D.	56 744,02		-283,21	56 460,81
<u>DISPOSITIFS E.S.A.T.</u>				
E.S.A.T. ATELIERS KENNEDY	-91 333,66	46 355,02	14 264,68	-30 713,96
E.S.A.T. BULLE BLEUE	-23 180,06	5 392,00	-3 592,20	-21 380,26
S.A.E.S.A.T. AT. KENNEDY	-11 355,24	2 774,78	341,00	-8 239,46
S.A.E.S.A.T. BULLE BLEUE	2 743,08		-100,19	2 642,89
<u>PLATFORME INCLUSIVE CESDA</u>				
P.I.C. I.E.S.	-109 158,15	51 167,00	8 568,60	-49 422,55
P.I.C. S.E.S.S.A.D.	105 080,26	3 525,75	-743,33	107 862,68
TOTAUX	-404 887,50	198 097,10	137 596,97	-69 193,43

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>CHARGES REJETEES PAR L'A.T.</u>				
M.E.C.S. LES MARINIERS	325,40			
M.E.C.S. LES TERRES ROUGES				2 040,00
ETAB. L'ENSOLEILLADE		229 921,10		
ETAB. ATELIERS KENNEDY & BULLE BLEUE		236 260,43		
<u>AUTRES R.A.N.</u>				
SIEGE - MES. EXPLOIT.			23 487,76	
GESTION ASSOCIATIVE	1 940 474,56			
P.E.V.L.C.		2 165 190,82		
M.E.C.S. LES MARINIERS	36 152,94		2 275,40	243 697,42
M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	9,68		9 678,81	233 751,36
C.M.P.P. PAYS CŒUR D'HERAULT - EXCEDENT 2017			10 832,47	
M.A.S. - RESULTATS 2007 & 2008	126 199,53	148 559,56		
M.A.S. - DEFICIT 2022				123 430,52
M.A.S. - MES. EXPL.			10 006,03	
I.M.E. - AUTRES RAN HORS GC	7 380,98	106 677,78		
I.M.E. - DEFICIT 2022				8 782,18
UNITE DE REPIT	4 114,62			
S.E.S.S.A.D. ENSO. - EXC. 2008	21 098,07			
S.E.S.S.A.D. ENSO. - EXC. 2017			7 594,12	
S.E.S.S.A.D. ENSO. - MES. EXPL.			14 103,88	
E.S.A.T. AK - RAN HORS GC	590,00			
E.S.A.T. AT. KENNEDY - EXCEDENT 2017			5 168,88	
E.S.A.T. AK MES. EXPLOIT.			66 652,04	
E.S.A.T. B.B. - DEFICIT 2022 B.A.P.C.		91 920,71		
E.S.A.T. BULLE BLEUE - DEFICITS 2017 + 2022				37 937,16
S.A.E.S.A.T. KENNEDY - EXC. 2010 A 2013 + 2019 + 2020 + 2022			43 290,83	
S.A.E.S.A.T. BULLE BLEUE - EXCEDENT 2022			6 276,29	
P.I.C. I.E.S. - RAN HORS GC	9 591,41			
P.I.C. I.E.S. - EXCEDENT 2017			260 283,36	
P.I.C. I.E.S. - MES. EXPLOIT.			58 294,21	
P.I.C. S.E.S.S.A.D. - EXCEDENT 2017			40 000,00	
P.I.C. S.E.S.S.A.D. - MES. EXPLOIT.			102 828,28	
<u>P.C.D. DETTE CONGES A PAYER</u>				1 466 657,48
<u>AUTRES P.C.D.</u>			89 010,00	
<u>REPRISES DE RESULTATS</u>				
S.A.E.S.A.T. KENNEDY - EXCEDENT 2009			2 774,78	
S.E.J. - DEFICIT 2021				14 266,54
H.A.R.P.E. - DEFICIT 2021				15 056,85
AUTRES MESURES D'EXPLOITATION			163 449,14	
AUTRES MESURES D'EXPLOITATION B.A.P.C.			33 921,25	
<u>RETRAITEMENTS - CONSOLIDE</u>				
ENGAGEMENTS RETRAITES		562 151,93		
CRETONS I.M.E.	193 953,90			
REP. PROV. LITIGE 2011 - ENSOLE	40 000,00			
TOTAUX	2 379 891,09	3 540 682,33	949 927,53	2 145 619,51

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	352 260,39	13 738,20	15 508,17		350 490,42
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	352 260,39	13 738,20	15 508,17		350 490,42
Terrains	2 621 166,37	2 878,68			2 624 045,05
Constructions sur sol propre	23 495 827,57	10 879,00	40 876,79		23 465 829,78
Constructions sur sol d'autrui	4 999 843,35	33 852,42			5 033 695,77
Installations générales, agencements des constructions	11 550 916,89	192 337,98	43 066,27		11 700 188,60
Install. techniques, Matériel et outillage	2 602 460,30	122 555,91	318 622,24		2 406 393,97
Install. générales, agencements divers	131 949,24	4 756,40		3 557,57	140 263,21
Matériel de transport	1 320 122,62	87 192,44	44 729,00		1 362 586,06
Matériel de bureau et informatique	1 252 401,83	125 268,46	28 651,20		1 349 019,09
Mobilier	1 254 363,75	12 456,31	12 928,83		1 253 891,23
Autres immobilisations corporelles	1 374 284,10	125 994,33			1 500 278,43
Immobilisations corporelles en cours	6 890,15	63 408,96		-3 557,57	66 741,54
Avances et acomptes		26 067,84			26 067,84
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	50 610 226,17	807 648,73	488 874,33		50 929 000,57
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	328 534,00				328 534,00
Prêts et autres immob. financières	29 632,05	2 245,00	7 475,92		24 401,13
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	358 166,05	2 245,00	7 475,92		352 935,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 320 652,61	823 631,93	511 858,42		51 632 426,12

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	257 182,36	28 679,98	15 508,17		270 354,17
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	257 182,36	28 679,98	15 508,17		270 354,17
Aménagement terrains	71 916,51	7 826,42			79 742,93
Constructions sur sol propre	9 335 721,57	647 593,87	40 876,79		9 942 438,65
Constructions sur sol d'autrui	2 530 371,13	191 092,00			2 721 463,13
Installations générales, agencements des constructions	6 327 558,52	410 592,88	42 074,62		6 696 076,78
Install. techniques, Matériel et outillage	2 304 614,34	87 230,87	317 442,12		2 074 403,09
Install. générales, agencements divers	75 035,62	12 107,54			87 143,16
Matériel de transport	880 026,96	150 042,74	44 729,00		985 340,70
Matériel de bureau et informatique	1 005 702,59	127 389,19	26 439,09		1 106 652,69
Mobilier	824 105,98	103 486,72	11 825,10		915 767,60
Autres immobilisations corporelles	360 808,24	126 668,46			487 476,70
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	23 715 861,46	1 864 030,69	483 386,72		25 096 505,43
TOTAL AMORTISSEMENTS	23 973 043,82	1 892 710,67	498 894,89		25 366 859,60

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 976 512,58				3 976 512,58
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre	5 579 718,83	-33 211,73			5 546 507,10
Réserves gestion contrôlée	4 227 033,43	-92 958,79			4 134 074,64
Report à nouveau gestion propre	-678 838,09	-481 953,15			-1 160 791,24
Report à nouveau gestion contrôlée	198 485,87	-1 394 177,85			-1 195 691,98
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre	-586 845,17	586 845,17	514 698,15	436 194,55	78 503,60
Gestion contrôlée	-1 415 456,35	1 415 456,35	317 627,04	722 514,54	-404 887,50
SITUATION NETTE	11 300 611,10		832 325,19	1 158 709,09	10 974 227,20
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 111 113,98			138 480,39	1 972 633,59
Provisions réglementées	755 263,52		71 847,32	1 362,85	825 747,99
TOTAL FONDS PROPRES	14 166 988,60		904 172,51	1 298 552,33	13 772 608,78

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	2 029 047,75			2 029 047,75
- Trésorerie	741 071,28			741 071,28
- Compensation des déficits	179 174,40	68 005,50	113 892,08	133 287,82
- Compensation des amortissements	1 277 740,00		47 072,21	1 230 667,79
Autres réserves				
- Investissements	4 893 540,56			4 893 540,56
- Trésorerie & divers	418 478,97			418 478,97
- Compensation des déficits	33 933,53	2 926,80	33 933,53	2 926,80
- Compensation des amortissements	233 765,77		2 205,00	231 560,77
TOTAL RESERVES	9 806 752,26	70 932,30	197 102,82	9 680 581,74
Couverture du B.F.R.	42 887,26			42 887,26
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	712 376,26	71 847,32	1 362,85	782 860,73
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	755 263,52	71 847,32	1 362,85	825 747,99
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour départ retraite	1 459 134,97	75 692,50	52 534,45	1 482 293,02
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	122 365,30		108 266,28	14 099,02
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 581 500,27	75 692,50	160 800,73	1 496 392,04
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Immobilisations corporelles en cours		9 054,89		9 054,89
- Comptes clients et usagers	559,09	1 655,66	559,09	1 655,66
- Valeurs mobilières de placement	3 458,45		3 419,61	38,84
TOTAL DEPRECIATION	4 017,54	10 710,55	3 978,70	10 749,39
TOTAL PROVISIONS	2 340 781,33	158 250,37	166 142,28	2 332 889,42

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
F.C.P. UNIFED EPARGNE TEMPS	224 550,59	64 245,97	13 576,10	275 220,46
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	224 550,59	64 245,97	13 576,10	275 220,46

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
F.C.P. UNIFED EPARGNE TEMPS	275 220,46	280 540,54	5 320,08	
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	275 220,46	280 540,54	5 320,08	

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
F.C.P. UNIFED EPARGNE TEMPS	257,03	146,93		3 419,61
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	257,03	146,93		3 419,61

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
		A	B	C	D=A+B-C	
Contributions financières autorisés de tarification						
A.R.S. 2007 / Invest. ESAT AK	122 887,39	75 562,96		4 648,67	70 914,29	
A.R.S. 2007 / Invest. ESAT AK	84 493,61	83 289,86		3 432,58	79 857,28	
A.R.S. 2017 / Invest. ESAT AK	50 000,00	49 287,66		2 031,26	47 256,40	
A.R.S 2023 / Handiwork	4 500,00		2 812,50		2 812,50	
A.R.S. 2011 / Invest. ESAT BB	82 324,12	57 691,30		4 105,47	53 585,83	
A.R.S. 2014-2017 / Invest. BB	60 000,00	60 000,00			60 000,00	60 000,00
A.R.S. 2017 Formations ERHR	150 000,00	42 365,42		33 281,64	9 083,78	
A.R.S. 2017 / Invest. P.I.C.	100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00
A.R.S. 2019 / Invest. P.I.C.	38 434,74	21 539,24		6 224,11	15 315,13	
A.R.S. 2022 Equipe mobile HR	150 000,00	150 000,00			150 000,00	
A.R.S. 2023 / Invest. P.I.C.	180 000,00		180 000,00		180 000,00	
A.R.S. 2012-2015 Invest. MAS	2 077 085,36	1 879 050,93		69 236,18	1 809 814,75	
A.R.S. 2019 Equipements MAS	119 689,40	79 820,28		13 735,01	66 085,27	
A.R.S. 2019 Véhicule 9 places	24 185,00	12 770,80		8 619,34	4 151,46	
A.R.S. 2018 Restructuration IME	250 000,00	240 625,00		6 250,00	234 375,00	
A.R.S. 2018 Aménag. UEM	3 366,25	265,82		265,82		
C.D. 34 Financ. Ordinateurs	5 000,00	229,91		229,91		
C.D. 34 Equipement A..J. LTR	50 000,00	50 000,00			50 000,00	50 000,00
C.D. 34 terrain LTR	66 400,00	99 600,00	16 600,00		116 200,00	
Sous-total :	3 618 365,87	3 002 099,18	199 412,50	152 059,99	3 049 451,69	210 000,00
Contributions financières d'autres organismes						
Construction de la piscine MAS	92 000,00	81 559,00		3 646,38	77 912,62	
Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapées de l'Ensoleillade						
Sous-total :	92 000,00	81 559,00		3 646,38	77 912,62	
Ressources liées à la générosité du public						
CCAH 2015 / Invest. ESAT BB	94 080,00	84 135,89		1 881,60	82 254,29	
CCAH 2016 / Invest. ESAT BB	6 000,00	5 365,80		120,00	5 245,80	
AG2R 2017 / Equipement CHAI	40 000,00	35 772,05		800,00	34 972,05	
AG2R 2020 / Gradins	40 000,00	35 649,32		4 000,00	31 649,32	
Groupe Lourmel Carpilig / AK Rénovation Bâtiment B. 2017	180 000,00	177 105,68		6 771,95	170 333,73	
CCAH 2020 / Invest. MAS	245 833,33	160 979,19		30 249,75	130 729,44	
Taxe apprentissage / Interprétari	64 617,28	44 617,28		20 000,00	24 617,28	
CCAH 2022 / Invest. P.E.V.L.C.	83 228,57	83 228,57			83 228,57	
Transformation du centre Malibert et Les Angles						
Don Association La Manadière	5 000,00	1 717,58		1 560,41	157,17	
Projet : Acquisition de petit mobilier à Malibert.						
AG2R 2021 / Rénov. cuisine et achat d'une voiturette	33 619,00	19 473,30		5 945,76	13 527,54	
Opération Tour de roue	3 893,00	3 395,78		339,35	3 056,43	
Association des Familles	3 395,00	3 372,06		1 042,62	2 329,44	
Famille SENTEIN	1 500,00	750,79	3 500,00	172,42	4 078,37	
Clinique Dr STER	278,00		278,00		278,00	
Sous-total :	801 444,18	655 563,29	3 778,00	72 883,86	586 457,43	
Total	4 511 810,05	3 739 221,47	203 190,50	228 590,23	3 713 821,74	210 000,00

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
Région 2018 Rénovation Les Angles	294 009,00			294 009,00
Subvention Région 2020 Rénovation Malibert	75 470,00			75 470,00
Conseil Départemental 2020 Rénovation Malibert	70 410,00			70 410,00
Subvention Etat France Relance 2022 Les Angles	50 000,00		30 828,26	19 171,74
Conseil Régional 2014 BB	46 290,00			46 290,00
Conseil Départemental 2015 BB	60 000,00			60 000,00
Conseil Départemental 2020 BB	20 000,00			20 000,00
Subv. Montpellier Méditerranée Métropole 2020	5 000,00		4 000,00	1 000,00
Subv. Montpellier Méditerranée Métropole 2021	10 000,00		1 000,00	9 000,00
Conseil Régional 2022 AK Bât. B.	283 814,00			283 814,00
ARS 2003 Equipement P.I.C.	1 067 143,12			1 067 143,12
ARS 2003 Appart. Assas P.I.C.	30 489,80			30 489,80
CNSA PAI MAS	957 291,00			957 291,00
Cuisine IME	406 500,00			406 500,00
Clôture IME	98 703,00			98 703,00
Surélévation (1989) MECS LM	76 224,51			76 224,51
AGEFIPH - Aide adaptation MECS LTR	464,91			464,91
TOTAL	3 551 809,34		35 828,26	3 515 981,08

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
Région 2018 Rénovation Les Angles	58 801,80	8 575,30		67 377,10
Subvention Région 2020 Rénovation Malibert	9 423,33	3 773,50		13 196,83
Conseil Départemental 2020 Rénovation Malibert	8 791,78	3 520,50		12 312,28
Subvention Etat France Relance 2022 Les Angles	539,26	745,57		1 284,83
Conseil Régional 2014 BB	4 892,79	925,80		5 818,59
Conseil Départemental 2015 BB	6 341,92	1 200,00		7 541,92
Conseil Départemental 2020 BB	1 615,56	2 564,96		4 180,52
Subv. Montpellier Méditerranée Métropole 2020	543,84		334,81	209,03
Subv. Montpellier Méditerranée Métropole 2021	807,78	1 073,45		1 881,23
Conseil Régional 2022 AK Bât. B.	3 941,86	9 460,47		13 402,33
ARS 2003 Equipement P.I.C.	707 963,77	13 814,59		721 778,36
ARS 2003 Appart. Assas P.I.C.	25 418,84	1 015,32		26 434,16
CNSA PAI MAS	91 270,40	31 909,70		123 180,10
Cuisine IME	374 318,33	20 325,00		394 643,33
Clôture IME	95 566,77	2 511,80		98 078,57
Surélévation (1989) MECS LM	50 308,17	1 524,49		51 832,66
AGEFIPH - Aide adaptation MECS LTR	149,16	46,49		195,65
TOTAL	1 440 695,36	102 986,94	334,81	1 543 347,49

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		24 401,13	11 135,18	9 932,89	3 333,06
Débiteurs et comptes rattachés		682 143,50	682 143,50		
Autres créances		368 201,69	368 201,69		
Charges constatées d'avance		194 444,31	134 042,67	43 095,22	17 306,42
TOTAL CREANCES		1 269 190,63	1 195 523,04	53 028,11	20 639,48
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		11 768 803,43	767 581,00	2 584 299,33	8 416 923,10
Emprunts et dettes financières diverses (1)		36 000,00	9 000,00	27 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés		719 049,63	719 049,63		
Dettes fiscales et sociales		4 228 030,57	4 228 030,57		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		92 299,76	92 299,76		
Autres dettes		368 460,45	368 460,45		
Produits constatés d'avance		153 475,47	147 999,37	5 476,10	
TOTAL DETTES		17 366 119,31	6 332 420,78	2 616 775,43	8 416 923,10
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		765 544,09		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine				
	Dont à plus de 2 ans à l'origine		11 768 803,43		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	5 679,53
4. Autres créances	135 348,43
5. Valeurs mobilières de placement	
6. Disponibilités	98 920,62
TOTAL	239 948,58

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 504,46
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 132,74
6. Dettes fiscales et sociales	2 520 926,70
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	1 369,88
TOTAL	2 746 933,78

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	194 444,31
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	194 444,31
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	153 475,47
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	153 475,47

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 311,42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 280,60
Dotations aux amortissements et provisions	81 109,22
TOTAL	121 701,24
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	139 536,18
Produits exceptionnels sur opérations en capital	595 097,02
Reprises sur provisions et transferts de charges	108 612,85
TOTAL	843 246,05
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
PRESTATION TRAVAUX REPARATIONS 2022 LES ANGLES	15 196,50
REVERSEMENT CPO 2020 (FEDE)	14 500,00
HONORAIRES (DEGREVEMENT TVA et TAXE FONCIERE)	5 524,92
PENALITES ET AMENDES	90,00
V.N.C DES ELEMENTS D ACTIF CEDES	5 280,60
DOTATION PROVISION REGL./ PRODUITS FINANCIERS	71 847,32
DOTATIONS DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES (IMMOB.)	9 054,89
DOT. AMORT. EXCEPTIONNELLES	207,01
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
SOLDE ACTIVITE PARTIELLE 2020	72 474,29
REGUL. & REMB. TVA ANTERIEURE	19 816,16
REMBOURSEMENTS / FORMATIONS 2022	13 933,00
SOLDE CLIENTS CREDITEURS 2019 / 2020	11 604,07
REGULARISATION LOYERS VEHICULES 2019-2022	9 779,77
REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE 2021-2022	8 088,00
SOLDE COMPTE CLIENT 2018 SANS DENOUEMENT	2 719,99
AVOIR MISE AU REBUT IMMOBILISATIONS	1 120,90
PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	492 444,89
Q.P. SUBVENTIONS VIREES RESULTAT	102 652,13
REPRISE PROV. RISQUE REVERS. COLO APPRENANTES	100 000,00
REPRISE PROV. RISQUE REVERS. CPO 2020 (FEDE) 50%	7 250,00
REPRISE PROVISION REGL./ ACTIF IMMOBILISE	1 362,85

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire	1 602 500,00
- Nantissement placements Crédit Coopératif	710 000,00
- Nantissement placements Sogama Conseil	6 559,00
- Engagements en matière de retraite	Comptabilisés
TOTAL	2 319 059,00

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
Département Hérault / Emprunt C.C. M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	542 585,57
Département Hérault / Emprunt S.G. M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	782 904,09
Département Hérault / Emprunt C.C. PALAVAS	16 477,50
Mairie / Emprunt E.S.A.T. A.K.	41 530,08
Agglo. Montpellier & ville de Montpellier / Emprunt E.S.A.T. B.B.	88 941,64
Conseil Départemental Hérault / Emprunt C.D.C. M.A.S.	1 441 727,48
Région Occitanie / Emprunt C.D.C. M.A.S.	720 863,74
Communauté Communes Vallée de l'Hérault / C.D.C. M.A.S.	720 863,74
Compagnie Européenne des Cautions et Garanties / Emprunt MALIBERT	118 371,10
Compagnie Européenne des Cautions et Garanties / Emprunt I.M.E.	177 538,88
Compagnie Européenne des Cautions et Garanties / Emprunt A.K.	201 887,63
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	4 853 691,43

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit P.E.V.L.C. M.E.C.S. LES TERRES ROUGES E.S.A.T. LES ATELIERS KENNEDY M.E.C.S. LES MARINIERS	483 534,02 290 770,52 166 120,32 13 583,79
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	954 008,65

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	23 349,60	26 480,00
Prestations	48 377,74	
Personnel bénévole		
Total des contributions volontaires	71 727,34	26 480,00

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Bénévolat		
Prestations en nature	71 727,34	26 480,00
Dons en nature		
Total des contributions volontaires	71 727,34	26 480,00

Méthodes de quantification et de valorisation retenues :

- 1/ Mise à disposition gratuite des locaux par la Mairie de Montpellier (22 914 euros).
Valorisation à partir du montant inscrit sur le certificat communiqué par la Mairie.
- 2/ Mise à disposition gratuite de matériel scénique par le Conseil Départemental = 435,60 Euros.
Valorisation à partir du montant inscrit sur le document communiqué par le C.D. 34.
- 3/ Mécénat de compétences 2023 E.S.A.T. LA BULLE BLEUE.
Convention de mise à disposition signée avec ORANGE = 48 377,74 Euros.

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.A.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2023	50 775,02		50 775,02
TOTAL	50 775,02		50 775,02